



Tél : 0596702589
Site : www.cgt-martinique.fr
E-mail : cgtm.sante@wanadoo.fr

Le 13 Octobre 2014

**POUR NOS SALAIRES, NE COMPTONS QUE SUR NOS
LUTTES !**

**SOYONS LUCIDES, REALISTES,
CONSCIENS DE NOS INTERETS**

FAISONS LE CHOIX DE CANDIDATS CGTM-SANTE

Le 04 décembre 2014, tous les agents auront à voter.

Seuls les titulaires auront à élire leurs délégués aux CAPL et CAPD.

Dans ces deux instances, les délégués émettent un avis sur les changements d'échelon, de grade, sur la titularisation, sur la notation et quelques fois sur la discipline.

Rappelons que les salaires évoluent soit :

- *par une augmentation de la valeur du point (et cela concerne tous les salariés titulaires ou non)
- *suite à un changement d'indice majoré du fait de votre ancienneté ou un changement de grade

Depuis le blocage de nos salaires, le plus souvent seule la variation de notre indice conduit à une modification de notre salaire.

L'autre variation peut découler dans une moindre mesure de notre changement de grade (exemple AS classe normale, classe supérieur, classe exceptionnelle).

**C'est en CAPL ou CAPD que les délégués que
vous aurez élus le 04 décembre, auront à donner leur avis.
Mais ils n'auront pas le pouvoir de décider, c'est le rôle du directeur.**

Pour ce faire, les délégués s'appuient sur la législation, la même dans tous les départements que doit respecter toutes les directions; ce qui n'est pas toujours le cas.

Alors, certains représentants syndicaux, font miroiter "monts et merveilles" alors que leur rôle n'est que consultatif, que les grilles de salaire sont restreintes, les conditions de changement de grade et donc de grille sont limitées (nombreux sont les grades pour lesquels il existe un quota)

Certes, en dépit de cela, les délégués de la CGTM-SANTE défendent le plus grand nombre d'agents et respectent une certaine éthique et équité. Mais ils se doivent d'éclairer les travailleurs. Car nos salaires même avec les 40% ne permettent pas de répondre aux exigences du coût de la vie.

Tout augmente... SAUF NOS SALAIRES QUI STAGNENT, VOIRE DIMINUENT du fait de l'augmentation des cotisations CNRACL (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales), par exemple.

Alors à l'approche des CAPL et CAPD, les uns et les autres sont en attente et espèrent qu'ils feront partie de ceux et celles que la direction aura choisis pour avancer. Mais de toutes les manières, le nombre total dépasse rarement 200 personnes toutes catégories confondues pour un établissement comme le CHUM ; or nous sommes un peu plus de 5 000 titulaires et environ 7 000 au total (titulaires, contractuels et stagiaires) soit dans le meilleur des cas entre 3 et 4 % de concernés. C'est donc une minorité d'entre nous qui verrons une petite amélioration de leur salaire.

Pour que nos salaires changent, seule une revalorisation conséquente de la valeur du point peut le permettre.

Pour l'arracher, ce sont les luttes conséquentes ici et en France des Hospitaliers, des Territoriaux et des travailleurs de l'Etat mais aussi des travailleurs du privé qui peuvent l'imposer.

Des milliards, l'Etat en dilapide régulièrement pour les capitalistes qui en ont déjà beaucoup.

Nous avons la force d'intervenir et d'inverser tout cela par nos luttes.

Le 04 décembre en choisissant les candidats de la CGTM-SANTE, vous choisirez des travailleurs conscients qui défendent au mieux vos intérêts mais qui ne vous racontent pas des histoires sur ce qu'ils peuvent changer.

Le changement dépend de nos luttes ! Alors avec le bulletin CGTM-SANTE, dites-le et en même temps choisissez des candidats intègres qui se soumettront à votre contrôle.